



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Session annuelle
Rome, 24-28 juin 2024

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 18 juin 2024

WFP/EB.A/2024/6-(A,B,C,D,E,F,G,H)/2

Original: anglais

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Comptes annuels vérifiés de 2023 (WFP/EB.A/2024/6-A/1)
- Mise à jour du Plan de gestion du PAM pour 2024-2026 (WFP/EB.A/2024/6-B/1)
- Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant (WFP/EB.A/2024/6-C/1)
- Rapport annuel de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2024/6-D/1) et note de la Directrice exécutive (WFP/EB.A/2024/6-D/1/Add.1)
- Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2023 (WFP/EB.A/2024/6-E/1)
- Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2023) (WFP/EB.A/2024/6-F/1)
- Rapport de la Directrice exécutive sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2023 (WFP/EB.A/2024/6-G/1)
- Plan de travail de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2024/6-H/1)

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES - NEW YORK

Référence: AC/2297

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

Le 14 juin 2024

Madame la Directrice exécutive,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les documents que vous lui avez présentés et dont la liste figure en annexe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir présenter le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session, et en transmettre dès que possible un exemplaire au Comité consultatif.

Veuillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président
Abdallah Bachar Bong

Mme Cindy H. McCain
Directrice exécutive
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome (Italie)

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les neuf rapports ci-après établis par le Secrétariat du Programme alimentaire mondial (PAM) pour présentation au Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, qui se tiendra à Rome (Italie) du 24 au 28 juin 2024. Deux de ces documents sont soumis au Conseil d'administration pour approbation: les "Comptes annuels vérifiés de 2023" et la "Mise à jour du Plan de gestion du PAM pour 2024-2026". Cinq autres rapports sont présentés pour examen et deux pour information (voir la liste complète des rapports en annexe). Lors de l'examen des rapports, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétariat du PAM et de l'Auditeur externe, qui lui ont communiqué des renseignements et des éclaircissements supplémentaires, dont les derniers ont été reçus sous forme de réponses écrites le 23 mai 2024.

II. Documents soumis au Conseil d'administration pour approbation

A. Comptes annuels vérifiés de 2023

2. Le rapport sur les comptes annuels vérifiés de 2023 contient: a) l'opinion de l'Auditeur externe sur les états financiers et le rapport détaillé de l'Auditeur externe dans la section I; b) la déclaration de la Directrice exécutive, la déclaration sur le contrôle interne, les états financiers I à V ainsi que les notes y relatives dans la section II.
3. L'Auditeur externe a rendu une opinion sans réserve au sujet des états financiers du PAM pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le Comité consultatif note que l'Auditeur externe a formulé plusieurs recommandations, qui portent sur des questions telles que la gestion budgétaire, le cadre de contrôle financier interne, les procédures financières, la gestion des partenaires coopérants, la délégation des pouvoirs et la gestion des services de consultants. **Le Comité consultatif ne doute pas que les recommandations de l'Auditeur externe seront mises en œuvre rapidement et dans leur intégralité.**

Résultats financiers et situation financière

4. En 2023, les produits des contributions se sont élevés au total à 8 300 millions de dollars É.-U., soit une diminution de 5 800 millions de dollars, ou 40,8 pour cent, par rapport au montant record de 14 100 millions de dollars enregistré en 2022. Les charges se sont élevées à 10 864 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 584 millions de dollars, ou 5,1 pour cent, par rapport au montant de 11 448 millions de dollars de 2022. Le déficit des produits par rapport aux charges a été de 1 741 millions de dollars en 2023, contre un excédent de 2 970 millions de dollars en 2022. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après qui fait apparaître l'évolution du résultat (excédent ou déficit) et de l'actif net pour la période 2012-2023.

**Tableau 1: Évolution du résultat (excédent ou déficit) et de l'actif net de 2012 à 2023
(montants arrondis)**

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits*	4 211	4 536	5 450	4 765	5 909	6 431	7 368	8 272	8 904	9 602	14 418	9 124
Charges	4 396	4 515	5 215	4 816	5 368	6 219	6 640	7 613	8 054	8 882	11 448	10 864
Excédent (Déficit)	(184)	21	236	(51)	541	212	729	658	850	720	2 970	(1 741)
Soldes des fonds	3 351	3 400	3 591	3 492	3 997	4 054	4 898	5 438	6 431	8 081	10 753	9 256
Réserves	273	273	331	278	330	380	407	432	411	509	896	659
Actif net	3 624	3 673	3 923	3 771	4 327	4 434	5 306	5 870	6 842	8 590	11 649	9 915

* Le PAM a modifié sa méthode de comptabilisation des produits des contributions en 2016 et retraité les soldes correspondants de 2015. La méthode a été de nouveau modifiée en 2022, et les soldes de 2021 ont été retraités.

- Dans le rapport, il est indiqué que, globalement, malgré le recul des produits des contributions, les indicateurs financiers se sont améliorés ou se sont maintenus à un niveau comparable, déjà élevé. L'amélioration des indicateurs s'explique principalement par la diminution des dettes en cours et des charges à payer par rapport à l'augmentation de la valeur des placements à court terme. Il ressort de l'analyse consacrée par l'Auditeur externe aux principaux ratios financiers que le PAM a fait face à toutes ses obligations (par. 21).
- Le Comité consultatif prend note de l'homogénéité et de la bonne santé de la situation financière du PAM au fil des années en dépit de la forte baisse des produits des contributions enregistrée en 2023.**

Questions diverses

Gestion budgétaire

- Aux paragraphes 25 à 36 du rapport d'audit, il est indiqué que la direction du PAM et l'Auditeur externe conviennent qu'il est nécessaire d'améliorer la fiabilité des prévisions de financement et de fixer des seuils précis à partir desquels des notifications ponctuelles supplémentaires doivent obligatoirement être adressées au Conseil d'administration. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Conseil d'administration disposait d'un pouvoir de gouvernance et d'approbation aussi bien sur les activités opérationnelles, par l'intermédiaire des budgets des différents plans stratégiques de pays (PSP), que sur les activités indirectes, par l'intermédiaire des budgets approuvés figurant dans le plan de gestion. Le plan de gestion présenté chaque année regroupe les besoins opérationnels prévus, le plan d'exécution provisoire, les coûts indirects, ainsi que les fonds d'affectation spéciale et les comptes spéciaux pour l'année à venir. Les PSP sont mis en concordance avec les cycles de planification des gouvernements des pays hôtes et des équipes de pays des Nations Unies, et couvrent généralement une période de cinq ans. Le Conseil d'administration approuve donc les PSP et leurs révisions à chacune de ses sessions officielles en fonction du cycle d'élaboration et de mise en œuvre de ces plans. Les besoins opérationnels prévus tous les ans qui sont présentés dans le plan de gestion sont définis à partir des PSP approuvés, tandis que le plan d'exécution provisoire est établi sur la base de ces besoins opérationnels en tenant compte de la prévision de financement. L'Auditeur externe a en outre fait part au Comité des informations que communiquent le Fonds des

Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

- À l'UNICEF, les budgets des programmes sont approuvés par le Conseil d'administration sous réserve de la disponibilité des fonds. Le budget initial comprend les montants approuvés pour les ressources ordinaires ainsi que pour d'autres ressources allouées initialement pour l'année considérée. Le budget définitif correspond aux contributions reçues et programmées pour l'année civile, dans la limite fixée par le Conseil (UNICEF FS A/78/5/Add.3, par. 88, p. 91).
- À ONU-Habitat, par budgets approuvés, on entend les budgets qui ont reçu l'aval du Conseil exécutif et au titre desquels le Programme est donc autorisé à engager des dépenses. Aux fins de l'application des normes IPSAS, les budgets approuvés correspondent aux crédits autorisés par voie de résolutions pour chaque catégorie par l'Assemblée générale et le Conseil exécutif concernant le budget ordinaire pour la première et les secteurs non préaffectés de la Fondation pour le second (ONU-Habitat A/78/5/Add.9, par. 111, p. 123).
- Le HCR mentionne les décisions d'approbation des organes directeurs dans l'État V, décisions qui viennent s'ajouter au budget annuel approuvé.

8. **Le Comité consultatif convient avec l'Auditeur externe qu'il est nécessaire de fixer des seuils précis et de communiquer des informations supplémentaires concernant les prévisions et les plans d'exécution, et ne doute pas que cette recommandation sera mise en œuvre dans les meilleurs délais. Le Comité souligne par ailleurs qu'il importe que le Conseil d'administration puisse avoir une visibilité totale sur l'ensemble des ressources, leur allocation et l'exécution du budget, quelles que soient les différences liées aux calendriers du cycle de planification. Le Comité ne doute pas que le PAM mettra en œuvre les recommandations de l'Auditeur externe dans les meilleurs délais et qu'il fournira des informations à cet égard dans son prochain rapport financier.**

Mouvements des réserves (Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes)

9. Aux paragraphes 51 à 58 de son rapport, l'Auditeur externe met en évidence les écarts entre les soldes d'ouverture et de clôture du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP) qui ont été présentés au Conseil d'administration, et formule une recommandation préconisant d'actualiser cette présentation et de procéder à un rapprochement entre ces deux soldes à l'avenir, recommandation qui a été acceptée. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les différences entre les soldes du Compte de péréquation des dépenses AAP figurant dans le plan de gestion et ceux mentionnés dans les états financiers étaient dues aux éléments suivants: 1) écarts de dates entre les documents, car le plan de gestion présente une prévision du solde futur, tandis que les états financiers indiquent le solde effectif enregistré dans le passé; et 2) dans le plan de gestion, les engagements non réglés sont examinés sur la base des budgets approuvés par le Conseil d'administration, alors que les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. L'Auditeur externe a également informé le Comité que ces modifications devraient être communiquées et expliquées de manière transparente. Les écarts entre les états financiers et les documents budgétaires sont inhérents à la méthode utilisée, à savoir la comptabilité d'exercice pour les états financiers et la comptabilité d'engagements pour le budget. **Le Comité consultatif ne doute pas que le PAM mettra en œuvre les recommandations de l'Auditeur externe dans les meilleurs délais et qu'il fournira des informations à cet égard dans son prochain rapport financier.**

Initiatives internes d'importance primordiale

10. Au sujet de la recommandation de l'Auditeur externe préconisant d'étoffer les informations sur les initiatives internes d'importance primordiale, le Comité consultatif a, à sa demande, été informé que ces initiatives étaient définies comme étant des investissements ponctuels destinés à opérer des transformations sur le plan organisationnel, dans le respect des priorités institutionnelles. Seules les activités remplissant ces critères peuvent bénéficier des fonds alloués aux initiatives internes d'importance primordiale. Les activités menées dans le cadre de ces initiatives internes sont des activités indirectes du PAM qui pourraient être financées au moyen du budget AAP, mais qui, en raison de leur nature ponctuelle et de leur coût généralement élevé, font souvent l'objet d'investissements spécifiques, étant entendu, en outre, que les crédits AAP servent à couvrir des coûts indirects incompressibles qui sont habituellement, quoique pas systématiquement, des dépenses récurrentes. L'Auditeur externe a informé le Comité consultatif du manque d'informations transparentes concernant les mouvements de fonds et les dépenses effectuées par initiative interne d'importance primordiale. D'après lui, le PAM ne disposait pas de définitions et de critères clairs indiquant quand et selon quel calendrier une initiative interne pouvait être utilisée par opposition aux activités "normales" menées à l'appui des programmes. Le concept des initiatives internes d'importance primordiale remonte à 2015, et en dehors du rapport d'étape intitulé "État d'avancement de l'examen du cadre de financement, y compris le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects" (WFP/EB.A/2015/6-C/1), les critères à remplir ne sont définis nulle part, et notamment pas dans le Règlement général, le Règlement financier ou les règles de gestion financière. Dans le rapport d'étape, il est indiqué que ces initiatives ne doivent pas être financées sur le budget AAP ordinaire. **Le Comité consultatif convient avec l'Auditeur externe qu'il est nécessaire de définir des critères précis pour dissocier les initiatives internes d'importance primordiale d'autres types d'investissement, et ne doute pas qu'une mise à jour sur cette question sera communiquée au Conseil d'administration.**

Délégation des pouvoirs

11. Dans son rapport, l'Auditeur externe a présenté d'importantes recommandations concernant l'amélioration de la délégation des pouvoirs au PAM. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en application de l'article VII du Règlement général, le directeur exécutif a le pouvoir d'administrer et de mettre en œuvre les programmes, les projets et autres activités du PAM et est habilité à déléguer à d'autres fonctionnaires les pouvoirs qu'il juge nécessaires. La règle de gestion financière 103.1 dispose que tous les fonctionnaires du PAM sont comptables devant le directeur exécutif des mesures qu'ils prennent dans l'exercice de leurs fonctions. De façon générale, le directeur exécutif délègue ses pouvoirs à des fonctions et non à des individus, et désigne parfois une seule fonction, telle qu'un sous-directeur exécutif, et parfois plusieurs, telles que des directeurs et des chefs au Siège, des directeurs régionaux et des directeurs de pays. En outre, le directeur exécutif peut autoriser ces fonctions à subdéléguer leurs pouvoirs. Différents départements sont chargés de gérer les circulaires, les directives, les mémorandums et les instructions et de mettre en œuvre leurs procédures de contrôle respectives concernant les pouvoirs délégués. Dans le cadre de la restructuration opérée dernièrement, la Directrice exécutive a publié le 23 février 2024 un mémorandum de décision (OED 868) qui appelle à revoir les délégations de pouvoirs existantes des sous-directeur exécutifs et du directeur financier pour faire en sorte que ces délégations correspondent à la nouvelle structure. Lorsqu'il créera un registre regroupant les délégations de pouvoirs et en assurera la tenue, en faisant appel à toutes les ressources qui doivent être mobilisées à cet égard, le PAM s'inspirera du dispositif de délégation des pouvoirs des Nations Unies mis en place par le Secrétaire général en janvier 2019. Les objectifs suivants seront également pris en compte: 1) faire concorder l'obligation de rendre

compte incombant aux personnes auxquelles les pouvoirs sont transférés avec les pouvoirs qui leur sont délégués; ii) mettre au point des processus et des procédures de suivi et d'établissement de rapports assortis, le cas échéant, d'indicateurs de performance portant sur l'exercice des pouvoirs délégués. **Le Comité consultatif souligne qu'il est important de mettre en place un dispositif de délégation des pouvoirs transparent et cohérent doté d'attributions et de domaines de responsabilité clairs, en particulier au vu de l'instabilité des financements et des initiatives de restructuration interne en cours. Le Comité ne doute pas que le PAM donnera suite aux recommandations de l'Auditeur externe dans les meilleurs délais et qu'il fournira des informations à cet égard dans son prochain rapport financier (voir le paragraphe 20 ci-après).**

Restructuration des services chargés du budget

12. Concernant la recommandation de l'Auditeur externe relative aux rôles et responsabilités des services chargés du budget, le Comité consultatif, qui avait demandé des précisions, a été informé que l'examen interne de la structure organisationnelle du PAM réalisé l'an dernier visait à renforcer la collaboration partout au PAM, à rationaliser les activités et à mettre l'accent sur les opérations et les employés sur le terrain. Le directeur financier supervise l'ensemble du cycle budgétaire en sa qualité de principal conseiller financier, et a le pouvoir d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques financières. La division comprend quatre services et une sous-division chargée de la gestion des informations financières. L'Auditeur externe a par ailleurs informé le Comité consultatif que dans des organismes des Nations Unies comparables [UNICEF, HCR, Organisation internationale pour les migrations (OIM)], le directeur financier (Bureau du contrôleur) n'est généralement pas détaché du niveau des départements ou des divisions dans l'organigramme comme c'est le cas actuellement au PAM. Cette particularité structurelle du nouvel organigramme du PAM a également une incidence sur la séparation des services chargés du budget entre le niveau institutionnel et le niveau opérationnel. **Le Comité consultatif prend note de l'opinion de l'Auditeur externe, et ne doute pas que le PAM mettra tout en œuvre pour garantir l'efficacité et la cohérence de ses services chargés du budget. Le Comité attend avec intérêt une mise à jour sur cette question dans le prochain rapport sur le plan de gestion du PAM (voir le paragraphe 32 ci-après).**

Gestion des partenaires coopérants et transferts monétaires

13. Aux paragraphes 170 à 194 de son rapport, l'Auditeur externe souligne les difficultés que le PAM rencontre pour assurer le suivi des activités de ses partenaires coopérants, et recommande d'appliquer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds pour réaliser le suivi des partenaires. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la gestion par le PAM des partenaires coopérants (organisations non gouvernementales qui mettent en œuvre les opérations du PAM) nécessite des mécanismes de contrôle rigoureux de bout en bout qui concordent pleinement avec le cadre de gestion globale des risques. À la fin de 2023, l'équipe spéciale de haut niveau du PAM chargée de contribuer à une plus grande maîtrise des risques a demandé à la Division des finances de l'époque et à l'Unité des partenariats avec les ONG de rédiger un livre blanc portant sur les avantages potentiels de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Dans l'étude préliminaire, il était indiqué que cette politique offrait des avantages pour le PAM, mais qu'elle présentait aussi des inconvénients, notamment le coût de son adoption. Malgré ces difficultés, le PAM est susceptible de tirer profit de l'application de la politique. Celle-ci devrait renforcer l'engagement que le PAM a pris en faveur du programme de réforme des Nations Unies, et améliorer l'efficacité et l'efficience de ses opérations. Elle devrait également aider le PAM à donner suite aux recommandations des organes de contrôle lui préconisant de gérer plus efficacement les partenaires coopérants. **Le Comité consultatif estime qu'il est essentiel de diriger les partenaires coopérants et de gérer les transferts monétaires avec efficacité pour bien gérer les risques dans le cadre des**

opérations du PAM. Le Comité est d'accord avec l'Auditeur externe, et juge utile de rechercher de nouvelles options permettant aux organismes des Nations Unies d'adopter une démarche harmonisée et cohérente pour gérer les risques liés aux partenaires d'exécution. Le Comité ne doute pas que le PAM mettra en œuvre les recommandations de l'Auditeur externe et qu'il fournira des informations à cet égard dans son prochain rapport financier.

B. Mise à jour du Plan de gestion du PAM

14. Le document intitulé "Mise à jour du Plan de gestion du PAM pour 2024-2026" (EB.A/2024/6-B/1) fait le point sur la prévision de contribution, les besoins opérationnels et le plan d'exécution pour 2024. Il présente aussi les résultats de la restructuration, et fournit notamment un organigramme actualisé, le budget AAP correspondant à la nouvelle structure et un budget AAP remanié à la lumière de la baisse des contributions.
15. Dans ce rapport, il est indiqué que la prévision de contribution révisée s'établit désormais à 8 milliards de dollars, contre 10 milliards de dollars initialement. À la date du 25 mars 2024, le PAM avait reçu des contributions confirmées s'élevant à 1,8 milliard de dollars, ce qui représente 23 pour cent de la prévision globale pour l'année, fixée à 8 milliards de dollars. Cette proportion est conforme aux tendances enregistrées au cours des années précédentes, car, généralement, la plus grande partie des contributions versées au PAM est confirmée aux troisième et quatrième trimestres (par. 3 à 9).
16. Dans le Plan de gestion pour 2024-2026, les ressources requises aux fins des opérations (ou "besoins opérationnels") se montent à 22,7 milliards de dollars pour atteindre l'objectif ambitieux consistant à venir en aide à 157 millions de personnes dans le monde. Devant le nombre sans précédent de personnes souffrant de la faim à l'échelle planétaire, les besoins du PAM ont augmenté ces dernières années sur fond de diminution des ressources. Le déficit de financement continue par conséquent de se creuser, et est passé de 40 pour cent en 2021 à un déficit prévu de 52 pour cent dans le Plan de gestion pour 2024-2026. Le déficit est accentué par la réduction de la prévision globale de contribution actualisée pour 2024, qui a été ramenée de 10 milliards de dollars à 8 milliards de dollars. Les besoins opérationnels prévus pour 2024 ont été revus à la baisse, et sont passés de 22,7 milliards de dollars pour venir en aide à 157 millions de personnes à 18 milliards de dollars pour prêter assistance à 139,2 millions de personnes démunies. Du fait de la réduction de la prévision de contribution, le plan d'exécution provisoire actualisé est chiffré à 10 milliards de dollars avec comme objectif de venir en aide à 106 millions de bénéficiaires (par. 10 à 13).
17. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la réduction des financements a eu une forte incidence sur l'aptitude du PAM à venir en aide au nombre de bénéficiaires initialement prévu. Par voie de conséquence, environ 51 millions de personnes incluses dans les besoins opérationnels initiaux ne bénéficieront pas de l'assistance du PAM et devront recevoir une aide par d'autres moyens ou de la part d'autres organisations. En octobre 2023, le Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale a demandé aux directeurs régionaux de revoir les PSP en tenant compte des capacités, des questions d'accès et des difficultés opérationnelles. Ce réajustement visait à définir des besoins financiers plus réalistes pour les opérations du PAM. Seize bureaux de pays prioritaires considérés comme étant à haut risque et représentant la majorité des besoins du PAM à l'échelle mondiale ont été invités à réviser leur budget et à présenter un plan hiérarchisé pour 2024. Chaque bureau de pays a mis au point une méthode adaptée au contexte, qui a permis de faire passer les besoins prévus de 22,7 milliards de dollars à 18 milliards de dollars, soit une réduction de 4,7 milliards de dollars. Pour parvenir au plan d'exécution provisoire de 10 milliards de dollars et tenir compte des besoins opérationnels prévus actualisés, soit 18 milliards de dollars, les bureaux de pays ont suivi diverses stratégies de hiérarchisation des priorités, qui les a, par exemple, amenés à axer l'assistance

sur les personnes devant faire face aux niveaux d'insécurité alimentaire et de malnutrition les plus graves et à réduire par là-même le nombre global de bénéficiaires. D'autres stratégies ont consisté à organiser les distributions par roulement, à réduire la durée de l'assistance ou encore à diminuer la taille des rations. Ces mesures auront d'importantes conséquences sur les pays les plus vulnérables, et entraîneront une réduction de la couverture des personnes démunies et du soutien qui leur est apporté. Le Comité a reçu les tableaux ci-après qui indiquent le nombre total de personnes bénéficiant d'une assistance et présentent les besoins opérationnels prévus révisés ou en cours de révision des 16 plus grandes opérations et de l'opération menée dans l'État de Palestine.

Année	2019	2020	2021	2022
Nombre estimé de personnes ayant reçu une assistance directe du PAM*	97 millions	116 millions	128 millions	160 millions
Produits des contributions du PAM (en milliards de dollars)	8,0	8,4	9,4	14,1

* Chiffres repris des rapports annuels sur les résultats du PAM de 2019, 2020, 2021 et 2022. Le rapport de 2023 sera présenté au Conseil d'administration du PAM en juin 2024.

BESOINS OPÉRATIONNELS PRÉVUS (en millions de dollars)		
	Plan de gestion pour 2024-2026	Mise à jour du Plan de gestion
16 plus grandes opérations, plus l'opération menée dans l'État de Palestine		
Révisions terminées		
Haïti	328	328
Liban	1 581	960
Mali	377	300
Niger	303	315
République arabe syrienne	1 496	1 001
Soudan	538	731
Tchad	505	600
Ukraine	1 294	943
Total partiel: révisions terminées	6 421	5 178
Révisions en cours		
Afghanistan	2 218	1 552
Burkina Faso	501	401
État de Palestine	98	741
Éthiopie	1 320	881
Nigéria	561	441
République démocratique du Congo	1 684	1 135
Somalie	1 064	635
Soudan du Sud	1 229	892

BESOINS OPÉRATIONNELS PRÉVUS <i>(en millions de dollars)</i>		
Yémen	2 891	1 400
Total partiel: révisions prévues	11 566	8 078
16 plus grandes opérations, plus l'opération menée dans l'État de Palestine	17 987	13 256
Toutes les autres opérations	4 761	4 736
Total général	22 748	17 992

18. **Le Comité consultatif prend note de la réduction de la prévision de contribution pour 2024 par rapport à 2023 ainsi que de la forte diminution du nombre prévu de bénéficiaires. Le Comité encourage le PAM à redoubler d'efforts pour reconstituer et diversifier sa base de donateurs.**
19. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le PAM continuait d'aborder la planification sous deux angles: les plans fondés sur les besoins d'un côté, et les plans d'exécution de l'autre. Les plans fondés sur les besoins, qui sont approuvés par le Conseil d'administration, portent sur la durée couverte par les PSP; ils aident le PAM à déterminer les fonds nécessaires pour prêter assistance aux populations ciblées et à mobiliser des financements à cette fin, en tenant compte des moyens de mise en œuvre dont il dispose. Les plans d'exécution sont des plans de travail annuels découlant des plans fondés sur les besoins, qui sont ajustés en fonction des prévisions de financement, des ressources disponibles et des contraintes opérationnelles. Le plan fondé sur les besoins hiérarchisé ne constitue pas une nouvelle méthode ni un troisième angle, mais plutôt une adaptation du calcul des besoins opérationnels pour parvenir à un chiffre plus réaliste en tenant compte des capacités du PAM et de ses perspectives de financement. À l'avenir, le PAM entend appliquer une méthode plus homogène pour définir les besoins opérationnels, qui partira du niveau des pays et qui remplacera définitivement la méthode actuelle de planification fondée sur les besoins. Par la mise en place de cette méthode révisée, le PAM compte s'attaquer aux lacunes et aux défauts d'efficacité qui existent actuellement, de façon à aboutir à un processus de planification s'inscrivant davantage dans la durée et plus efficace.
20. **Le Comité consultatif souligne qu'il est important de maintenir la coordination et la cohésion entre les différentes procédures et méthodes de planification budgétaire. Le Comité ne doute pas que des informations supplémentaires concernant le plan fondé sur les besoins hiérarchisé, notamment la méthode d'évaluation des besoins et les fonctions respectives au sein du dispositif de délégation des pouvoirs, seront communiquées au Conseil lors de l'examen du présent rapport et dans le prochain plan de gestion (voir AC/2270, par. 14).**

Budget administratif et d'appui aux programmes

21. Dans le rapport, il est indiqué qu'en août 2023, la Directrice exécutive a mis en route un examen interne de la structure organisationnelle du PAM, comme évoqué dans le document intitulé "Additif au Plan de gestion du PAM pour 2024-2026", document qui avait été présenté à la deuxième session ordinaire du Conseil, en novembre 2023. Les examinateurs ont cherché à déterminer comment le PAM devrait évoluer afin de relever plus efficacement les défis rencontrés au cours des opérations et de s'adapter à la nouvelle réalité de l'augmentation des besoins humanitaires sur fond de recul des financements. Le budget fondamental, soit 811,4 millions de dollars pour 2024, demeure inchangé par rapport au budget présenté dans le Plan de gestion pour 2024-2026. La restructuration n'a pas d'incidence sur le budget par source de financement, par ligne de crédit ou par volet du budget AAP ni par résultat de gestion; les changements touchent le niveau des départements (par. 41).
22. Dans le rapport, il est en outre indiqué que les contributions de 8 milliards de dollars généreront des recettes provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects s'élevant à 456 millions de dollars, ce qui entraînera un important déficit de fonds AAP si le budget AAP approuvé est intégralement utilisé. Après la clôture préliminaire de l'exercice financier 2023, lorsqu'il a été confirmé que les niveaux de contribution pour 2023 étaient tombés nettement en deçà des prévisions, le PAM s'est lancé dans un processus de remaniement du budget AAP en vue d'évaluer et d'atténuer les incidences de la réduction potentielle de ce budget. Le plan d'utilisation des fonds AAP actuel s'établit à 483 millions de dollars, soit une réduction de 85,3 millions de dollars, ou 15 pour cent, par rapport au niveau approuvé (voir le tableau 4.4 ci-après). Dans le rapport, il est également précisé que cela aura des incidences non négligeables sur les effectifs du PAM dans la mesure où les dépenses liées aux employés représentent 80 pour cent du budget AAP approuvé (voir le tableau 4.6 ci-après). L'importante réduction du pourcentage des dépenses liées aux employés qui est observée dans le plan d'utilisation s'explique par les vacances de poste actuelles, la suspension des recrutements en vigueur en ce moment et la souplesse permise par le non-renouvellement des contrats de courte durée. Au paragraphe x) du Plan de gestion pour 2024-2026, la Directrice exécutive est autorisée à ajuster la composante AAP du budget en fonction de la variation de la prévision globale de contribution pour l'année, dans une proportion ne pouvant excéder 2 pour cent de la variation prévue des recettes. Deux pour cent de la baisse de 2 milliards de dollars de la prévision de contribution représentent 40 millions de dollars. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour adapter le budget AAP à la baisse des recettes tout en préservant sa capacité à faire montre de souplesse face à l'évolution de la situation, le PAM entend réduire le budget d'un montant minimal de 40 millions de dollars. C'est pourquoi il propose de réviser le budget AAP pour le ramener à 528 millions de dollars. Le PAM s'efforcera de prendre des mesures d'économie supplémentaires jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de 45 millions de dollars, ce qui pourrait conduire à ramener les dépenses AAP à 483 millions de dollars (par. 51 à 66).

TABLEAU 4.4: BUDGET ADMINISTRATIF ET D'APPUI AUX PROGRAMMES PAR LIGNE DE CRÉDIT ET PAR VOLET, 2024 (en millions de dollars)				
Ligne de crédit et volet	Initial	Plan d'utilisation	Différence en valeur	Variation (en pourcentage)
Stratégie et orientations	121,3	100,6	(20,7)	-17
A - Stratégie et orientations	121,3	100,6	(20,7)	-17
Services à l'appui des opérations	295,8	246,3	(49,4)	-17
B - Services mixtes	193,2	163,3	(29,9)	-15
C - Politiques, directives et assurance qualité	102,6	83,0	(19,6)	-19
Gouvernance, services de contrôle indépendants et mobilisation de fonds	150,9	135,8	(15,2)	-10
D - Sensibilisation, partenariats, mobilisation de fonds et coordination avec les organismes des Nations Unies	105,5	92,3	(13,2)	-12
E - Gouvernance et services de contrôle indépendants	45,4	43,4	(2,0)	-4
Total	568,0	482,6	(85,3)	-15

TABLEAU 4.6: NOMBRE DE POSTES IMPUTÉS AU BUDGET ADMINISTRATIF ET D'APPUI AUX PROGRAMMES										
	Budget initial pour 2024				Budget remanié				Variation	Variation (en pourcentage)
	Bureaux de pays	Bureaux régionaux	Siège	Total	Bureaux de pays	Bureaux régionaux	Siège	Total		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur recrutés sur le plan international	84	268	1 075	1 427	84	220	839	1 143	-284	-20
Agents des services généraux			510	510			446	446	-64	-13
Personnel recruté localement (administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux)	180	406	153	739	180	364	112	656	-83	-11
Postes de durée déterminée, total partiel	264	674	1 738	2 676	264	584	1 397	2 245	-431	-16
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (contrats de courte durée)			22	22			37	37	15	68
Agents des services généraux (contrats de courte durée) et agents temporaires		51	112	163		47	80	127	-36	-22
Consultants		101	521	622		82	375	457	-164	-26
Postes de courte durée, total partiel	0	152	654	807	0	129	493	622	-185	-23
Total	264	826	2 393	3 483	264	713	1 890	2 867	-616	-18

23. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que sur la base de la budgétisation ascendante réalisée par les divisions, lesquelles avaient pour instruction de réduire les dépenses à hauteur de 25 pour cent, le plan d'utilisation des fonds AAP s'établissait actuellement à 483 millions de dollars. Les postes pourvus en janvier 2024 ont servi de point de départ au processus de révision de la planification des effectifs. S'agissant de la planification des réductions d'effectifs, les directeurs se sont vu rappeler les obligations contractuelles du PAM et l'engagement pris par celui-ci d'honorer son devoir de protection à l'égard du personnel, et ont été encouragés à réduire les dépenses hors personnel discrétionnaires. Le plan d'utilisation des fonds AAP accorde la priorité aux activités axées sur le terrain et aux activités ayant le plus fort impact, à celles mettant à profit les investissements déjà réalisés dans les gains d'efficacité et à celles ayant trait au contrôle, tout en continuant de se conformer aux priorités énoncées dans le Plan de gestion pour 2024 approuvé. Actuellement, des réductions sur les dépenses prévues ont été envisagées en particulier dans les domaines des voyages officiels, de la formation, des réunions et des ateliers. Les économies envisagées dans ces domaines sont rendues possibles par le recours à des outils technologiques et à des modalités telles que des réunions ou des ateliers organisés en ligne. Le Comité a également reçu le tableau ci-après, qui indique l'évolution prévue des effectifs par classe dans les bureaux du Siège.

Nombre prévu et révisé de postes imputés au budget AAP au Siège

NOMBRE DE POSTES IMPUTÉS AU BUDGET ADMINISTRATIF ET D'APPUI AUX PROGRAMMES PAR NIVEAU ADMINISTRATIF - Siège*																
Département	SGA (Directrice exécutive)	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Agents des services généraux au Siège	Personnel recruté sur le plan national (local)	Nombre total de contrats de durée déterminée	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (contrats de courte durée)	Consultants	Agents temporaires	Total
Siège - décompte initial	1	4	30	59	158	293	375	142	14	510	153	1 738	22	521	112	2 393
Siège - décompte révisé	1	4	23	46	135	246	278	93	13	446	112	1 398	37	375	80	1 890

* Y compris les crédits sous gestion centrale.

Abréviations: SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général

24. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en 2022, le modèle de financement des coûts indirects supportés par les bureaux de pays, les bureaux régionaux et le Siège avait été réexaminé, à la suite de quoi il avait été décidé qu'une part plus grande des dépenses des bureaux régionaux et du Siège serait financée au moyen du budget AAP, tandis qu'environ la moitié des dépenses des bureaux de pays seraient considérées comme des coûts d'appui directs et financées au moyen des contributions souples destinées aux plans stratégiques de pays. On constate donc une nette réduction du nombre de postes financés au moyen de crédits AAP dans les bureaux de pays, ainsi qu'une augmentation du nombre de postes financés à l'aide de ces crédits au niveau des bureaux régionaux et du Siège. Tout en reconnaissant qu'il faut veiller au maintien des capacités et continuer à appuyer les opérations critiques, diverses méthodes ont été mises en place pour gérer avec efficacité et efficacité les réductions de personnel et stabiliser les effectifs, comme cela est indiqué ci-après.

- Tout au long du processus de stabilisation, les employés et les cadres bénéficient d'un appui sous la forme de boîtes à outils standard et ciblées axées sur la communication et la gestion du changement, et de programmes de soutien proposant des webinaires et d'autres ressources utiles.
 - En octobre 2023, une suspension des recrutements au Siège mondial (Siège en Italie, bureaux régionaux et bureaux mondiaux) a été annoncée. La suspension vise à laisser au PAM le temps dont il a besoin pour prendre des décisions éclairées concernant les effectifs au regard de la nouvelle réalité opérationnelle. La suspension s'applique aux recrutements externes et à tous les types de contrat, et restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.
 - En février 2024, un processus de départs négociés a été mis en place à l'échelle mondiale. Il repose sur le souhait manifesté par les membres du personnel concernés, ainsi que sur la prise en compte, avant toute chose, des intérêts du PAM.
 - Le PAM reste pleinement déterminé à mettre en œuvre son cadre de gestion des effectifs et à mener à bien la période de transition actuelle qui s'étend jusqu'à la fin de 2025.
 - À mesure que les bureaux ont examiné leurs besoins essentiels au regard des priorités révisées, certains postes soumis à rotation pour lesquels une réaffectation devait avoir lieu ont été annulés.
 - D'autres postes occupés qui n'appuient pas directement des activités auxquelles la priorité a nouvellement été donnée ont été éliminés ou le seront à terme.
25. **Le Comité consultatif prend note des efforts déployés par le PAM pour réajuster le budget AAP et les niveaux de ressources. Le Comité estime que le réajustement devrait être réalisé en veillant bien à maintenir la place que le PAM accorde aux opérations et à l'action sur le terrain, tout en garantissant une structure hiérarchique adéquate de sorte que les niveaux situés au bas de l'organigramme ne soient pas touchés de manière disproportionnée. Le Comité encourage le PAM à s'assurer que tout est fait pour limiter le plus possible les risques juridiques et financiers ainsi que les risques d'atteinte à la réputation inhérents à la réduction des activités, tout en respectant l'ensemble des politiques, règles et règlements applicables. Le Comité ne doute pas que des informations à cet égard seront communiquées dans le prochain plan de gestion.**

Modifications apportées à la structure organisationnelle du PAM

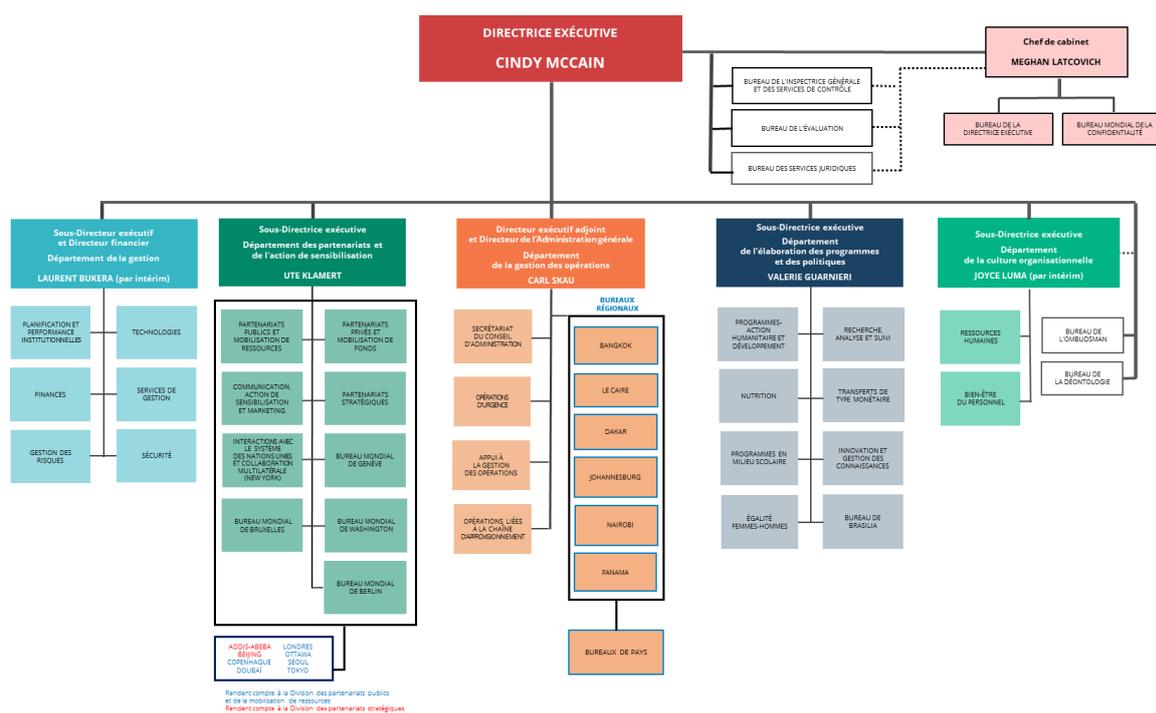
26. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'examen de la structure organisationnelle visait avant tout à renforcer encore le PAM en mettant en place une structure simplifiée qui favorise l'intégration et la collaboration et soit tournée vers l'appui apporté à l'action du PAM sur le terrain. L'objectif n'était pas simplement de faire des économies. Les changements structurels proposés à l'issue des deux premières phases du projet d'évolution de l'organisation visaient à doter le PAM d'une structure organisationnelle plus rationnelle au Siège, qui améliore la collaboration et favorise l'efficacité et l'efficacé. Dans la nouvelle structure, le directeur exécutif adjoint et directeur de l'Administration générale supervise trois sous-directeurs exécutifs assurant chacun la fonction de chef de département. Le Département de l'environnement de travail et de la gestion regroupe l'ensemble des services conçus pour soutenir et protéger les équipes mondiales du PAM et renforcer leur pouvoir d'action. Le Département des opérations liées aux programmes fournit un appui stratégique à la conduite des opérations et à tous les aspects de l'analyse, de la conception et de la mise en œuvre des programmes. Le Département des partenariats et de l'innovation est placé aux commandes d'une approche ambitieuse dont l'objectif est d'élargir l'éventail des partenariats stratégiques noués par le PAM et d'en accroître l'échelle.

27. Le Comité consultatif a en outre été informé que la troisième phase avait été mise en route au deuxième trimestre de 2024 afin d'examiner la configuration régionale du PAM et de définir plus précisément les rôles et responsabilités du Siège et des bureaux régionaux en fonction des trois volets du soutien qu'ils apportent aux opérations sur le terrain, à savoir l'orientation stratégique, l'appui technique et la supervision de la gestion. Il s'agit ici d'évaluer les doubles emplois et les chevauchements afin de déterminer les possibilités d'amélioration à soumettre à la direction, de façon à préciser la distribution des tâches et des responsabilités (y compris en matière d'appui technique et de supervision de la gestion) entre les bureaux régionaux et le Siège. Concernant le calendrier de mise en œuvre, une nouvelle conception des rôles et responsabilités respectifs du Siège et des bureaux régionaux sera présentée au quatrième trimestre de 2024. Cette conception devrait être mise en œuvre aux deux premiers trimestres de 2025.
28. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'analyse comparative externe qui a été réalisée à partir d'entretiens menés avec des parties prenantes clés appartenant à trois organismes des Nations Unies (UNICEF, HCR et OIM) avait mis en évidence les différences de configuration suivantes portant sur le nombre de sous-secrétaires généraux et de directeurs exécutifs/général adjoints:
- L'UNICEF compte quatre sous-secrétaires généraux (quatre directeurs généraux adjoints), qui font directement rapport au directeur général, et sept bureaux régionaux, qui sont placés sous l'autorité de ce dernier, une configuration mise en place à la suite d'une décision visant à décentraliser le pouvoir et à renforcer les moyens d'action des bureaux régionaux et de quatre bureaux indépendants qui relèvent aussi du directeur général (chargés de l'évaluation, des affaires juridiques, de l'audit et de la déontologie).
 - Le HCR compte trois sous-secrétaires généraux, parmi lesquels un directeur exécutif adjoint supervise 13 divisions chargées notamment de la gestion des relations extérieures, de la gestion financière et de la gestion administrative, qui font rapport au directeur exécutif; sept bureaux régionaux sont placés sous l'autorité du sous-secrétaire général chargé des opérations, qui supervise quatre autres divisions chargées des opérations (urgences, sécurité et approvisionnement; résilience; action climatique; déplacements internes).
 - L'OIM compte deux sous-secrétaires généraux: l'un est chargé de la gestion et supervise 12 entités qui lui font directement rapport, tandis que l'autre est chargé des opérations et supervise huit entités qui lui font aussi directement rapport. Le chef de cabinet a des responsabilités fonctionnelles et supervise les activités de neuf bureaux régionaux qui rendent compte de leurs activités quotidiennes au directeur général par son entremise.
29. Parmi les principales similitudes entre la nouvelle structure organisationnelle du PAM et celles des organismes inclus dans l'analyse comparative figurent les suivantes:
- Les bureaux régionaux sont rattachés plus directement au sommet de l'organigramme, comme dans les autres organismes: au directeur général pour l'UNICEF; au haut-commissaire assistant chargé des opérations pour le HCR; ou au chef de cabinet pour l'OIM, lequel rend compte directement au directeur général.
 - Le PAM dispose d'un seul département pour gérer l'ensemble des opérations menées dans le cadre de ses programmes (contre deux auparavant: le Département de la gestion des opérations et le Département de l'élaboration des programmes et des politiques), comme dans le cas de l'OIM (directeur général adjoint chargé des opérations) et du HCR (haut-commissaire assistant chargé des opérations).

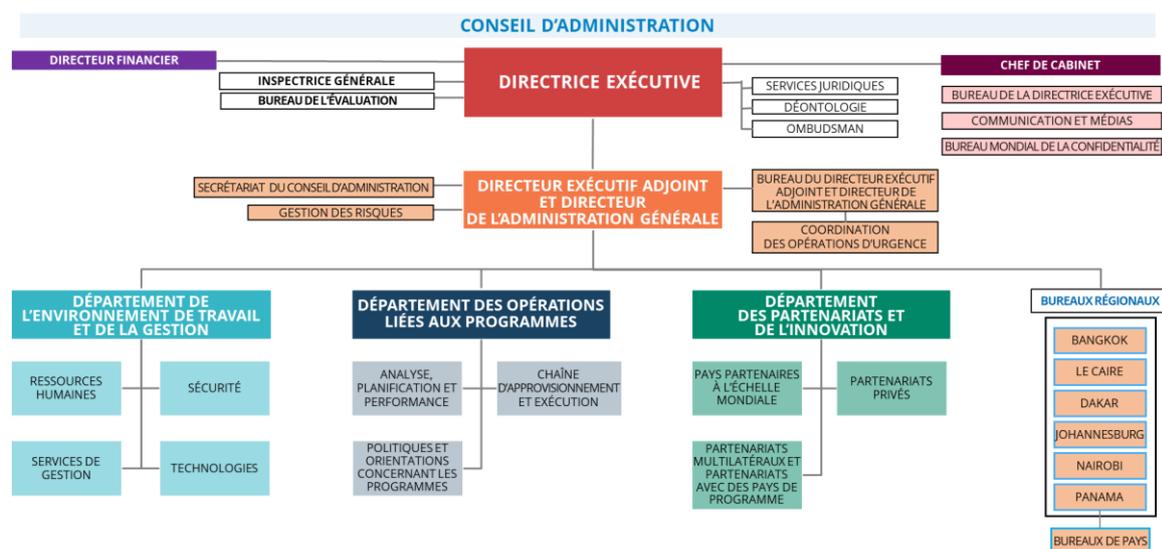
- La Division des technologies fait désormais partie du Département de l'environnement de travail et de la gestion, de la même façon qu'à l'UNICEF la Division des technologies de l'information et de la communication relève du Département de la gestion, qu'au HCR la Division des systèmes d'information et des télécommunications relève du haut-commissaire adjoint (avec d'autres divisions chargées des services de gestion), et qu'à l'OIM le Département des technologies de l'information et des communications est placé sous l'autorité du directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes.

30. Le Comité a reçu les organigrammes ci-après, qui présentent la structure avant et après les changements proposés.

Organigramme du PAM avant la restructuration (septembre 2023¹)



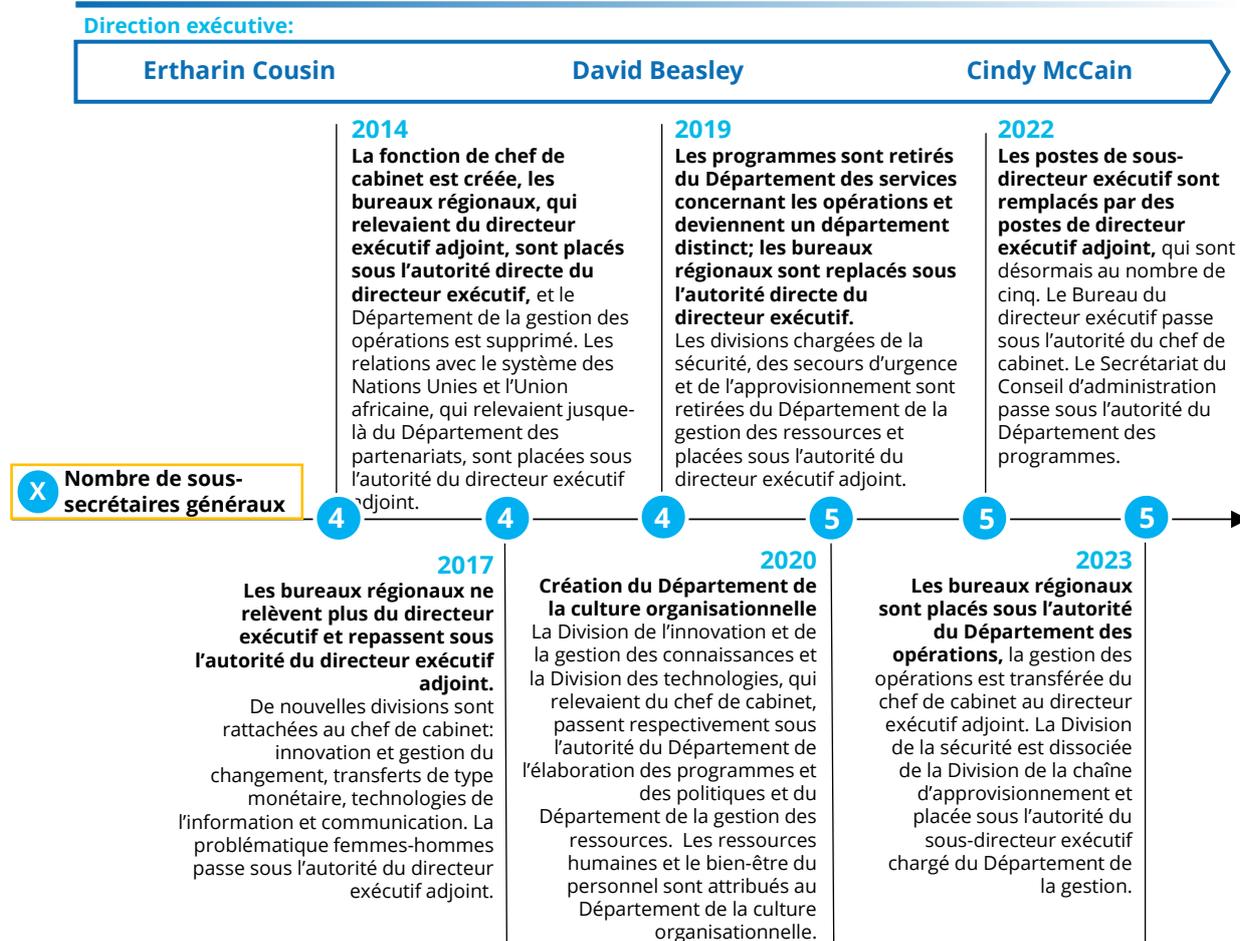
Organigramme du PAM après la restructuration (février 2024²)



¹ Plan de gestion du PAM pour 2024-2026, page 47.

² docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000156474/download/

31. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le graphique récapitulatif ci-après qui illustre les initiatives de restructuration entreprises au cours des 10 dernières années.



32. **Le Comité consultatif prend note de l'évolution en cours de la structure du PAM, et ne doute pas que cette évolution continuera à être guidée par les efforts visant à préciser les liens hiérarchiques, à éviter la duplication des fonctions et à améliorer la cohérence, tout en recherchant des gains d'efficacité. Le Comité estime que la restructuration devrait être fondée sur un dispositif clair de délégation des pouvoirs et suivie d'une période de stabilité pour permettre d'en évaluer l'efficacité et l'impact. Le Comité ne doute pas que des informations à cet égard seront communiquées dans le prochain plan de gestion.**

Part non affectée du Fonds général

33. Le Conseil d'administration est invité à approuver le remplacement du Compte de péréquation des dépenses AAP par la part non affectée du Fonds général comme source de financement des deux allocations ci-après approuvées en application des paragraphes vi) et vii) d) de la décision 2023/EB.2/3 du Conseil:
- 21 millions de dollars en faveur de l'initiative interne d'importance primordiale relative à l'optimisation des processus institutionnels;
 - 50 millions de dollars en faveur de la reconstitution du Compte d'intervention immédiate.

34. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que d'après les prévisions, le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP devrait approcher son plafond cible correspondant à cinq mois de dépenses AAP à la fin de 2024, mais qu'un solde supérieur était souhaitable en raison de l'instabilité de la situation sur le plan du financement et des longs délais nécessaires pour réduire les coûts AAP fixes. Étant donné que les recettes afférentes à la part non affectée du Fonds général sont supérieures aux prévisions, l'utilisation de ces ressources en lieu et place des fonds du Compte de péréquation des dépenses AAP permettra d'augmenter le solde de ce dernier.
35. Le Comité a par ailleurs été informé que le financement des initiatives internes d'importance primordiale approuvées figurant dans le Plan de gestion pour 2024-2026 initial ne devrait pas être revu à la baisse. Le seul changement porte sur le remplacement du Compte de péréquation des dépenses AAP par la part non affectée du Fonds général comme source de financement de l'initiative relative à l'optimisation des processus institutionnels, sans modification du budget de cette initiative. Le Comité a reçu le tableau ci-après qui présente l'utilisation faite ces dernières années de la part non affectée du Fonds général ainsi qu'un tableau qui indique les montants et les destinations approuvés par le Conseil d'administration au cours des 10 années écoulées.

Part non affectée du Fonds général		
Année	Prélèvements effectués conformément au plan de gestion approuvé <i>(en millions de dollars)</i>	Destination / Utilisation
2012	10,9	Compte spécial pour la sécurité et système de gestion de la trésorerie
2013	10,4	Financement de la sécurité et système de gestion de la trésorerie
2014	10,0	Financement de la sécurité
2015	0,8	Frais de gestion des placements
2016	1,0	Frais de gestion des placements
2017	1,0	Frais de gestion des placements
2018	1,0	Frais de gestion des placements
2019	1,6	Appui apporté à la Sous-Division de la Trésorerie
2020	1,6	Appui apporté à la Sous-Division de la Trésorerie
2021	1,6	Appui apporté à la Sous-Division de la Trésorerie
2022	187,4	Reconstitution du Compte d'intervention immédiate, Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie, Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs et appui apporté à la Sous-Division de la Trésorerie
2023	34,8	Virement vers la réserve opérationnelle du dispositif de prêts internes en faveur des projets et appui apporté à la Sous-Division de la Trésorerie
2024	102,8	Gestion du capital humain, filet de sécurité des bureaux de pays et appui apporté à la Sous-Division de la Trésorerie

36. **Le Comité consultatif note que 2023 a été la première année au cours de laquelle la part non affectée du Fonds général a été utilisée directement en faveur des bureaux de pays, et recommande au Conseil d'administration d'envisager de donner des orientations et de définir des procédures ainsi que des critères d'allocation adaptés concernant la façon dont il est proposé d'employer la part non affectée du Fonds général lorsque cette utilisation s'écarte des pratiques antérieures. Le Comité reconnaît l'importance primordiale du Compte d'intervention immédiate, et au vu du contexte global difficile sur le plan du financement, ne doute pas que le changement proposé de source de financement pour l'optimisation des processus institutionnels n'aura pas d'incidence néfaste sur les niveaux du Fonds général.**

III. Documents soumis au Conseil d'administration pour examen

37. Comme cela est indiqué en annexe du présent rapport, cinq rapports sont soumis au Conseil d'administration pour examen et deux pour information. Dans les paragraphes ci-après, le Comité consultatif se penche sur un certain nombre de questions soulevées dans ces rapports.

Rapport annuel de l'Inspecteur général

38. Le rapport porte sur les activités de contrôle fondées sur les risques exécutées et décrites en 2023 par le Bureau de l'Inspecteur général. Il comprend des informations sur le budget alloué au Bureau de l'Inspecteur général, qui a augmenté de 1,5 million de dollars, pour passer de 17,9 millions de dollars en 2022 à 19,5 millions de dollars en 2023, de façon essentiellement à permettre au Bureau de traiter le nombre toujours plus grand d'allégations dont il est saisi. Le nombre de postes de durée déterminée inscrits au budget a augmenté, pour passer de 87 à la fin de 2022 à 90 à la fin de 2023, les postes supplémentaires ayant été progressivement ouverts au fil de l'année 2023 afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les enquêtes sont gérées en continu et non selon un rythme annuel. Les dossiers traités correspondent donc aux affaires qui ont été examinées et les dossiers classés aux affaires dont l'examen s'est achevé au cours de l'année considérée. En 2022, les enquêteurs du Bureau de l'Inspecteur général se sont occupés en moyenne de 20 dossiers chacun. Cette charge de travail entraîne un allongement des délais pour mener à bien les enquêtes. Chaque affaire se termine soit par un rapport d'enquête soit par un mémorandum de classement. En 2022, 195 rapports ont ainsi été achevés. Le Bureau de l'Inspecteur général mène des enquêtes dans le respect des lignes directrices de la Conférence des enquêteurs internationaux. En outre, ses activités font l'objet d'un contrôle de la part du Conseil d'administration tous les trimestres ainsi que d'un contrôle de la part du Comité consultatif de contrôle indépendant tous les trimestres également, et il relève de la juridiction du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. **Le Comité consultatif ne doute pas qu'un point sur les efforts déployés par le Bureau de l'Inspecteur général pour rattraper les retards accumulés dans le traitement des allégations sera fait dans les prochains rapports.**

Utilisation des mécanismes de financement du PAM

39. Le rapport passe en revue l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM en 2023, notamment les avances versées aux programmes au moyen du dispositif de prêts internes en faveur des projets et du Compte d'intervention immédiate, l'achat anticipé de produits alimentaires à la faveur du Mécanisme de gestion globale des vivres, et le financement des services internes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en 2023, le Mécanisme de gestion globale des vivres a connu des problèmes de qualité, d'emballage et de dépassement des dates limites d'utilisation optimale des aliments, pour une valeur totale de 3,5 millions de dollars. Ce chiffre représente moins de 0,35 pour cent de la valeur totale des achats de vivres effectués par les bureaux de pays auprès du Mécanisme au cours de l'année, qui s'élevait à 1 milliard de dollars. Sur ces 3,5 millions de dollars, 75 pour cent concernent une seule et même affaire liée à des suppléments nutritifs à base de lipides achetés à un fournisseur sud-africain, qui ont été endommagés par des fuites dues à des problèmes d'emballage. Malgré les efforts déployés pour trouver une solution, le fournisseur a fait faillite, et les fonds n'ont pas pu être récupérés. En février 2024, la prévision globale de contribution a été réduite, pour passer de 10 milliards de dollars à 8 milliards de dollars, et le plafond du Mécanisme a donc, lui aussi, été réduit, de 1 milliard de dollars à 0,8 milliard de dollars. La direction a pris des mesures pour mettre les soldes du Mécanisme en conformité avec les plafonds abaissés en réduisant la reconstitution des stocks et en accélérant les ventes aux bureaux de pays lorsque cela était possible. **Le Comité consultatif ne doute pas que des informations supplémentaires sur le Mécanisme de gestion globale des vivres seront communiquées au Conseil au moment où celui-ci examinera le rapport correspondant.**

Parc de véhicules des Nations Unies

40. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le PAM et le HCR avaient mis sur pied le Parc de véhicules des Nations Unies afin de fournir des services à d'autres organismes des Nations Unies dans un premier temps, avant d'étendre l'offre à leurs propres bureaux. Cette stratégie a été appliquée de façon à renforcer la neutralité du Parc lors du traitement des commandes des clients (sans donner la préférence au PAM ou au HCR) et à laisser le temps de mettre en place les services avant de les développer pour prendre en charge le volume de demandes du PAM et du HCR. En 2025, le Parc commencera à desservir les bureaux du PAM et du HCR partout dans le monde. Le passage à un prestataire de services unique permettra des gains d'efficacité et aidera à transposer les services à plus grande échelle. Le PAM et le HCR assurent le financement des dépenses d'équipement et de fonctionnement du Parc. Les fonds consacrés aux dépenses d'équipement seront recouverts au moyen des frais de location à régler par les clients et remboursés au PAM et au HCR par tranches régulières chaque année. L'Auditeur externe a par ailleurs informé le Comité consultatif que la croissance attendue des opérations du Parc nécessitera des financements supplémentaires. Si le PAM et le HCR rejoignaient le Parc de véhicules des Nations Unies et qu'ils devaient chaque année acheter environ 1 500 véhicules, les demandes de financements supplémentaires augmenteraient considérablement. Le Parc aurait besoin de capacités plus importantes pour gérer son expansion. Le PAM n'avait pas encore analysé le rapport coûts-avantages de l'exploitation. D'après les prévisions, le seuil de rentabilité du Parc sera atteint en 2027 au vu du niveau actuel de participation et des modèles de location appliqués. L'Auditeur externe a fait remarquer que le PAM n'avait pas encore analysé les répercussions financières des différents modèles de location et de sa propre participation. **Le Comité consultatif ne doute pas que des informations actualisées concernant l'analyse du rapport coûts-avantages et la mise en œuvre du Parc de véhicules des Nations Unies seront communiquées dans les prochains rapports.**

ANNEXE I

TITRE	COTE
Rapports présentés au Comité consultatif pour approbation:	
Comptes annuels vérifiés de 2023	WFP/EB.A/2024/6-A/1
Mise à jour du Plan de gestion du PAM	WFP/EB.A/2024/6-B/1
Rapports présentés au Comité consultatif pour examen:	
Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant	WFP/EB.A/2024/6-C/1
Rapport annuel de l'Inspecteur général	WFP/EB.A/2024/6-D/1
Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général	WFP/EB.A/2024/6-D/1/Add.1
Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2023	WFP/EB.A/2024/6-E/1
Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1 ^{er} janvier-31 décembre 2023)	WFP/EB.A/2024/6-F/1
Rapports présentés au Comité consultatif pour information:	
Rapport de la Directrice exécutive sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2023	WFP/EB.A/2024/6-G/1
Plan de travail de l'Auditeur externe	WFP/EB.A/2024/6-H/1